



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 15/10/2020

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE 11 EMPLACEMENTS POUR L'EXPLOITATION DE PONTONS DE PÊCHE AU CARRELET EXISTANTS

Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, annonce l'attribution prochaine de 11 emplacements en vue de l'exploitation de pontons de pêche au carrelet, répartis sur les communes de Marsilly, Saint-Laurent-de-la-Prée, Fouras, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Pierre-d'Oléron.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, du vendredi 16 octobre au mercredi 18 novembre 2020 inclus, dans les mairies concernées.

Elles sont en outre téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-aux-carrelets/Peche-aux-carrelets-Avis-de-vacance-d-emplacements-de-ponton-de-peche-et-modalites-d-attribution>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)